L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 MARS 1854.

Imprimé et publié pour
G. F. WEISSE & Cie.
Editeurs-Propriétaires
C. F. WEISSE. F. GROS-CLAUDE.
E. DUFOSSAT. G. MAURIN.
N° 163, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 10 MARS.

☞ Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'A ssemblées, voir la 3me page.

DEMOCRATIE.

L'exagération du principe démocratique ne plaît ni à cause d'application est le plus grand danger qui existe et en moment pour les Etats Unis. A l'instabilité des gouvernés s'est substituée celle de la multitude, et la toute l'essence si despotiquement que la démocratie est devenue en fleau. Pour arriver au pouvoir et même aux places subalternes, il faut se louer, baiser humblement derrière du dernier électeur, tuoisir leurs passions et leurs vices, adopter leurs préjugés, flatter leurs haines et leurs mauvais instincts.

Ce n'est pas ainsi que nos pères entendaient et pratiquaient la démocratie ; ils n'avaient pas encore le joug des lois pour accepter docilement celui de la populace. Ils regardaient fièrement et de l'oeil fier. Le commandait aujourd'hui ! Hélas ! non. Qui désigne maintenant ? Des assemblées irresponsables formées d'éléments hétérogènes et représentant quelques chefs audacieux qui font à leur mildo des sociétés secrètes, des clubs bruyants, dirigeant coalitions de votes. Les bonnes gens s'abstiennent avec dégoût des scènes de désordre auxquelles ces citoyens pour désagréables membres des contentions. Ils ont tort, nous l'avons souvent dit, tant ils ne peuvent vaincre leur répugnance, et le gouvernement se trouve de la sorte livré aux aventuriers politiques dont le seul souci est d'exploiter la société.

Le danger est grand, il serait temps que l'on songe à le conjurer, car nos institutions sont sérieusement menacées. La vérité est la seule base durable des républiques. Supprimez la vérité, l'existence de la cité politique est livrée aux caprices du hasard. Il suffit de jeter un coup-d'œil autour de soi pour comprendre que nous envisageons les choses sous leur véritable point de vue. Les citoyens n'ont plus la liberté de nommer leurs mandataires quelle qu'en soit la candidature, et chacun doit docilement l'accepter. Malheur aux récalcitrants ! ils sont proscrits, frappés d'anathème, rejetés impitoyablement du sein de la fraction victorieuse.

Ainsi l'indépendance n'est-elle plus qu'un mot vide de sens parmi nos adversaires. Ils s'entendent avec ennemis les hommes qu'on désigne à leurs suffrages, sans songer un seul instant se demander si ces hommes sont bons honorables et dignes de leur confiance. Ce ne sont là que d'heureux hasards, quand ils ne sont pas l'exception à la règle. Il ne faut pas se faire illusion, nous sommes sur une pente rapide qui nous entraîne à l'abîme. Le mal est dans le principe même de la démocratie, et il faut le proclamer hautement pour éviter le triomphe d'une majorité ignorante, pour devenir la tyrannie de la multitude. Voilà pourquoi ces hommes les plus populaires ne sont pas aujourd'hui les plus capables et les plus honnêtes. Presque tous ceux qui ont été jadis estimés et respectés et qui ont quelque souci de leur dignité, sont exclus des places. Ils ne sont pas populaires, parce qu'ils ne sont ni avides, ni intrigants, et qu'ils ne veulent pas descendre aux bassesses immodestes qui assurent la popularité. Les hommes populaires sont en ce moment le fléau de notre pays : aux seuls pour vont aspirer aux dignités, aux seuls peuvent atteindre au pouvoir, et Dieu sait comment ils l'exercent. Tremblant toujours devant les électeurs dont ils redoutent la colère, ils sont sans indépendance, ni énergie. Ce qu'ils désirent, c'est le maintien de leur popularité, et ils emploient tout à ce sentiment égoïste. Dans la recherche des hommes populaires ! Le pays serait mieux gouverné et la république vengée vivement une bienfaisante réaction.

LOI D'ENREGISTREMENT.

Le Sénat a voté une loi d'enregistrement, mais quelle loi ! Après avoir déclaré qu'il serait nommé dans chacun des cent districts de la Nlle-Orléans deux officiers chargés de dresser une liste de ceux qui auront voté (section 6) que si le suffrage d'une personne qui se présente pour voter est contesté, et qu'elle ne donne aucune preuve de son droit de voter, le susdit officier nommé par la Cour prêtera serment comme l'exige présentement la loi.

Voilà qui est vraiment très ingénieux, et nous reconnaissons le besoin d'exprimer à M. Boatner, l'auteur du bill, notre profonde admiration. La disposition exige qu'il soit voté une loi d'enregistrement. On ne prescrivit une qui ne fasse remarquer par un caractère de sagesse et de clarté ; c'est tout le contraire. On ne présente une autre qui ne soulève à chaque article de difficulté, et vite elle est adoptée. C'est là une heureuse plaisanterie et il vaudrait infiniment mieux que la législature n'eût pas voté une loi. Du moins alors on ne s'exposerait pas à voir des votes déposés dans l'urne ne pas être enregistrés, et quelque qu'en soit le motif, ce déni de justice est profondément regrettable. Le droit appartient à tous les citoyens pour donner la liberté de toute la population. Grâce à nos lois actuelles, la Louisiane deviendra bientôt dans l'Union un objet de risée.

ARRIVEE DU CRESCENT CITY.

HAVANE.

Le steamer *Crescent City*, capitaine J. B. Nash, est arrivé hier matin dans notre port, venant de New-York qu'il a quitté le 27 et de la Havane qu'il a touché le 3 courant.

Le règlement de *Black Warrior* a été complètement et définitivement terminé, et le steamer, au pouvoir des autorités, a été remis au capitaine Cook. Le capitaine, les officiers et l'équipage étaient à bord du steamer de guerre américain *Falls*, commandant Watson.

La gouvernance de la Havane qui nous sont parvenues depuis le 1er mois. Le gardien de la paix public est le sujet de *Black Warrior* et le vrai. Le vrai, le vrai. Nous supposons que le général a été brillant et que le calme a été constamment observé par les yeux habituels de la Havane.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

John Lyon, ayant volontairement vendu à Mme Brady deux terrains faisant partie de notre qui viennent d'être vendus par le shérif, a déposé la requête pour faire annuler la vente, attendu que la susdite dame n'a pas payé quelques jours.

Timothy Tarrant, John Madden, Bernard Tarrant et John Tarrant ont été nommés par la Cour Commerciale, pour agir à titre de shérifs intérimaires.

Ayant tout ce qui s'est passé hier dans le premier district.

Deuxième District.

Le chevalier Ramos ne s'est occupé hier que d'affaires d'assault et battery.

CONSEIL DES ALDERMEN.

Une assemblée spéciale du Conseil des Aldermen a eu lieu hier soir.

Le greffier a lu une lettre de maître annonçant en général la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire M. D'Orgy et reconnaissant que cette compagnie contre qui est adressée aux sociétés qui ont reçu cette lettre. — La lettre est référée au comité des travaux.

Un message de Pourchan No 14 et Bienvenue No 2 a été lu.

Propositions pour l'achat des fonds de la ville ont été reçues, et ont été ouvertes par le 98 1/2 pour cent. Les offres de Louis Séjan, le plus élevé, ont été référées au comité des finances.

Les propositions pour l'achat des bons émis par la ville ont été reçues à 98 1/2 pour cent.

Les propositions pour l'achat des fonds de la ville